

arts &
sports



N°120 supplément 2

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

ÉLECTIONS :

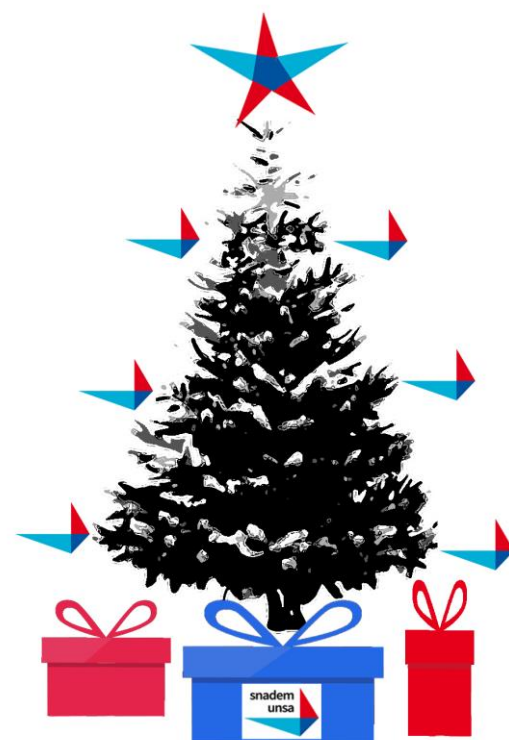
Merci pour vos voix !

ACTION ISAE

Deuxième vague...

MOBILITÉ :

Imaginons Carrièrelib'



JOYEUSES FÊTES !

Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43
email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €
Directrice de la Publication : Corinne PERROUX. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2018 - 2019 — N°120 Supplément 2, octobre novembre décembre 2018

ÉDITORIAL

Du principe d'incertitude

Il n'aura pas fallu bien longtemps, un mois à peine, pour que volent en éclats les certitudes qui animaient l'action politique en France depuis les dernières élections, semant le doute jusqu'au cœur même de l'état.

Grande est la responsabilité de nos dirigeants successifs, coupables d'avoir laissé sur le bord de l'autoroute de la mondialisation et du bien-être néo libéral une partie de la population, considérée bien à tort comme quantité négligeable. Aveugles et sourds à leurs difficultés, ils ont ignoré les signes avant-coureurs de l'insurrection à venir : l'abstention ou le vote extrême. Ainsi est né le mouvement des « Gilets jaunes ».

Gilets Jaune pâle, jaune fluo ou d'une nuance plus sombre se sont agrégés alors, dans un même mouvement de révolte à l'état gazeux, que le gouvernement a cru trop facilement disperser avec l'annonce de quelques mesures provisoires. Parti des rond points, le mouvement informe et divers, est devenu, en investissant le centre des villes pour mieux faire entendre sa colère, un extraordinaire objet d'incrédulité, de crainte, voire de fascination.

La violence n'a aucune excuse quand bien même il s'agit de dénoncer l'injustice fiscale, l'écart scandaleux entre les revenus, la situation critique de territoires désertés par l'état. Mais le propre du gaz étant d'exploser à la moindre étincelle, une taxe sur l'essence a suffi. Et la colère a éclaté.

Les conséquences interpellent : les gilets jaunes ont obtenu par leur détermination, mais aussi la violence, bien d'avantage que plus d'une année de mobilisations, de grèves et de manifestations : une « prime à la casse », en quelques sortes, chiffrée à 10 milliards d'Euros tout de même, et qui n'a que peu convaincu. La réponse n'a pas satisfait toutes les exigences et son financement n'est pas des plus clairs à l'heure où nous écrivons.

La Démocratie a-t-elle gagné pour autant à ce jeu ? On en doute, quand la perte de confiance ou le désintérêt n'ont cessé de faire grimper le taux d'abstention, toutes élections confondues. La réalité est sévère pour les partis politiques comme pour les syndicats, alors que les gilets jaunes rejettent pour leur part toute organisation structurée, au point de contester leurs propres représentants.

Les dernières élections professionnelles confirment la tendance. Les élus issus des syndicats ont beau se féliciter du résultat, le niveau de participation, dont la moyenne ne dépasse pas les 50 %, est préoccupant, à l'image des grèves et des manifestations, qui ne soulèvent plus guère les foules.

Aux dernières nouvelles, la mobilisation des Gilets jaunes marque le pas. La trêve des confiseurs mettra-t-elle un terme au mouvement ? Pas sûr ! La Consultation nationale lancée pour donner la parole aux français sur les grands sujets de société suffira-t-elle à apaiser les esprits ou sera-ce plutôt l'instauration réclamée du référendum d'initiative citoyenne ? Nous verrons.

Le gouvernement n'a pas obtenu de quitus et ferait bien de garder à l'esprit le principe d'incertitude. Les mesures déjà sur les rails (prélèvement à la source) et celles qu'il entend imposer dans les prochains mois (réformes de la Fonction publique et des retraites) ne passeront pas comme une lettre à la poste. Vont-elles fédérer gilets jaunes et syndicats dans une protestation d'une « ampleur inédite » ? Certaines positions peuvent être prévisibles mais, en cas de contestation, l'incertitude subsiste sur la « quantité de mouvement ». Pour le meilleur ? Pour le pire ? Vérité des lois de la physique....



Par Corinne PERROUX
Secrétaire générale

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
Élections
professionnelles :
Merci pour vos voix !

Page 4 :
Rendez-vous de
carrière : Êtes-vous
éligible ?

Page 5 :
ISAE: Deuxième
vague

Page 6 :
Imaginons
CarrièreLib', la
mobilité pour tous.

Page 8 :
Bulletin d'adhésion

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : Merci pour vos voix !

Nous remercions vivement tous les collègues qui nous ont fait confiance en votant pour les candidats du SNADEM et de l'UNSA aux élections professionnelles du 6 décembre.

Grâce à ces voix, les professeurs de la Ville de Paris seront représentés dans toutes les instances et leurs intérêts continueront donc d'être défendus avec énergie et détermination.

L'UNSA conserve ainsi ses 4 élus au CT Central et gagne un siège supplémentaire au CT DASCO. Enfin, pour la CAP 18, Commission paritaire des professeurs de la Ville de Paris, la totalité de la liste proposée par le SNADEM a été élue avec 100% des voix, aucune liste concurrente ne s'étant présentée cette année.

Nous nous réjouissons particulièrement de ce résultat, certes digne d'une république bananière, les bonnes nouvelles étant si rares de nos jours, et nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux nouveaux élus paritaires !

Concernant la question de la participation globale aux élections professionnelles (les 35% de participation au CT par exemple), les résultats ne font que confirmer la baisse récurrente constatée pour l'ensemble des élections nationales de ces dernières années. Il ne faut pas se voiler la face tant le désintérêt semble général pour ce dernier vestige de la démocratie.

Les taux peu élevés sont d'autant plus préoccupants, s'agissant des enjeux de la représentativité du personnel, que le rôle des syndicats reste déterminant auprès de l'employeur. Pouvoir d'achat, conditions de travail, égalité hommes/femmes, santé et sécurité, la liste des sujets n'est pas exhaustive. Qu'ils agissent au niveau collectif pour l'ensemble des agents de la Ville, au sein de chacune des directions ou au niveau individuel, pour accompagner des collègues en situation difficile, les membres de ce qu'il est convenu d'appeler les « corps intermédiaires » sont indispensables.

Les légitimes soucis de la vie quotidienne, le stress généré par l'actualité des dernières semaines, les inquiétudes et interrogations qui peuvent en découler, auront-ils eu raison de l'intention de participer ? Ou est-ce la lassitude ? La résignation ? L'indifférence ?

Les syndicats se doivent de trouver les bonnes réponses à toutes ces questions.

Face à ce diagnostic, nous soulignerons, pour rendre justice encore une fois à nos collègues électeurs à la CAP 18 (la nôtre !) et avec un raisonnable élan d'optimisme, que la participation, en progression par rapport à 2014, a été une des plus élevées sur l'ensemble des CAP, passant de 47,18% en 2014 à 53,59%.

Vous trouverez ci-dessous les principaux tableaux récapitulatifs des résultats de ces élections professionnelles du 6 décembre dernier :

COMITÉ TECHNIQUE CENTRAL			
Inscrits : 61 006	votants : 21 357	Participation : 35%	Suffrages exprimés : 19 481
Listes	Suffrages exprimés	Pourcentage	Sièges
CGT	5738	29,45%	5
UNSA	4307	22,11%	4
CFDT	2115	10,86%	2
UCP	2024	19,39%	1
SUPAP-FSU	2011	10,32%	1
CFTC	1223	6,28%	1
FO	1479	7,60%	1
SUD	504	2,59%	0
CFE-CGC	80	0,41%	0

Élu SNADEM au sein de ce comité : Olivier Hoch

COMITÉ TECHNIQUE DASCO			13 sièges
Inscrits : 16 646	votants : 4 883	Participation : 29,33%	Suffrages exprimés : 4 423
Listes	Suffrages exprimés	Pourcentage	Sièges
CGT	1111	25,12%	4
UNSA	1 697,00	38,37%	6
CFTC	87	1,97%	0
UCP	79	1,79%	0
SUPAP-FSU	833	18,83%	3
CFDT	197	4,45%	0
SUD	160	3,61%	0
FO	259	5,85%	0

L'UNSA progresse et obtient 6 sièges contre 5 aux dernières élections.

Elus SNADEM au sein de ce comité :

Titulaire : Corinne Perroux

Suppléant : Pierre Raynal

CAP 18			5 sièges
Inscrits : 754	votants : 404	Participation : 53,60%	Suffrages exprimés : 370
Listes	Suffrages exprimés	Pourcentage	Sièges
SNADEM UNSA	370	100,00%	5

Élus SNADEM au sein de cette commission :

Classe normale : Sonia Lamri, Alice Lechartier, Stéphanie Touffet, Vincent Prieur

Hors Classe : Bruno Colombi, Olivier Hoch, Corinne Perroux, Pierre Raynal

Classe Exceptionnelle : Catherine Larbre, Luc Petex

Nous souhaitons la Bienvenue aux nouveaux élus !

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : êtes-vous éligible ?

Les professeurs de la Ville éligibles au rendez-vous de carrière devraient maintenant avoir été avisés par la DASCO de la visite prochaine de l'inspecteur de circonscription dans ce cadre, charge à ce dernier de leur communiquer suffisamment à l'avance la date de cette visite (un mois pour les professeurs des écoles).

Il serait très utile que chacun puisse vérifier cette éligibilité, afin de s'assurer avant tout qu'il n'a pas été oublié. C'est pourquoi nous souhaitons rappeler ici les conditions qui régissent les rendez-vous de carrière pour cette année scolaire :

- Professeurs pouvant prétendre à une bonification d'un an entre le 6^{ème} et le 7^{ème} échelon :
Être passé au 6^{ème} échelon entre le 01/09/2016 et le 31/08/2017
- Professeurs pouvant prétendre à une bonification d'un an entre le 8^{ème} et le 9^{ème} échelon :
Être passé au 8^{ème} échelon entre le 01/03/2016 et le 28/02/2017
- Professeurs éligibles à la Hors Classe :
Être passé au 9^{ème} échelon avant le 01/09/2016.

Attention, les collègues au 10^{ème} ou au 11^{ème} échelon peuvent prétendre à la Hors classe mais il apparaît que notre administration n'a pas, pour ces derniers, demandé de rendez-vous de carrière.

ISAE : deuxième vague

Après que les professeurs d'EPS se soient largement impliqués dans le mouvement de grève administrative, dès les premières semaines de septembre, le SNADEM, dans sa Lettre du 21 novembre dernier, a appelé l'ensemble de professeurs de la Ville de Paris dans les trois disciplines à les rejoindre massivement en ne transmettant pas leurs évaluations pour les prochains livrets.

Cette action, différente de la grève (traditionnelle ?) à laquelle chacun s'est habitué, ne se traduit pas par un ou plusieurs jours d'absence au prix de la perte du salaire correspondant, mais demande un engagement personnel parfois difficile à tenir pour les PVP sur le terrain, et d'autant plus si l'action n'est pas collectivement suivie. Nous n'ignorons pas que certaines équipes, collègues ou directeurs, peuvent être en désaccord pour diverses raisons avec ce mouvement. Il faut alors dans certains cas beaucoup de détermination et une bonne dose de fermeté d'esprit pour s'y tenir et faire face aux éventuelles remarques ou pressions de tous ordres.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler qu'il n'a jamais été question de pénaliser ni les élèves, ni nos collègues PE, avec lesquels nous travaillons tous les jours, mais d'utiliser un mode d'action qui nous permette de faire valoir nos droits.

Dans ce type d'action, **l'information est indispensable.**

Le SNADEM s'est donc chargé dès le début du mouvement d'informer la hiérarchie, bien entendu au niveau de la Ville de PARIS, mais aussi de l'Éducation Nationale (inspections de circonscription, DASEN adjoint). Dans le but de soutenir nos collègues, un mail a été également adressé récemment aux directeurs d'école. Mais, dans ce type de mouvement, c'est bien en direction des parents qu'il faut communiquer.

Nous avons donc conseillé à l'ensemble des collègues de contacter les parents d'élèves élus afin qu'ils soient tenus au courant de la non-communication de nos évaluations. Certains conseils locaux ont même proposé de relayer l'information auprès des parents. Le SNADEM a aussi informé les principales fédérations parisiennes de parents d'élèves de notre action avant les vacances de la Toussaint.

Parallèlement, une lettre aux parents a été proposée, destinée à être glissée dans les LSUN ou les cahiers de correspondance, voire distribuée par les parents d'élèves élus. Ce texte* est modifiable selon les contextes particuliers. Le SNADEM propose en outre de l'imprimer pour tous ceux qui le souhaitent.

Ce type de document, qui, au passage, n'est pas un tract, doit être plié et fermé.

CConcernant la façon de ne PAS renseigner le LSUN, les interrogations se sont portées sur un aspect très pratique : Comment clôturer le livret quand les évaluations ne sont pas renseignées ?

Techniquement, on ne renseigne évidemment pas la colonne "compétences". L'indication, dans la colonne suivante, dédiée aux commentaires, de la phrase type : « ***Évaluation non transmise par le professeur de la Ville de Paris suite à un mouvement social*** » est de notre point de vue souhaitable, mais pas obligatoire. Le PE ne cochant aucune des 4 cases dédiées à l'évaluation, apparaîtra dans ce cas (d'après nos renseignements) la mention "non évalué pour la période". Alors le livret pourra être édité. On nous a rapporté que, dans ce cas de figure, la discipline disparaissait du livret. Si c'est le cas, il est d'autant plus impératif que la lettre d'information soit distribuée aux parents selon l'une des modalités citées plus haut.

Que se passe-t-il côté Ville de Paris

Un soutien a été clairement formulé à plusieurs reprises de la part de monsieur Patrick Bloche, élu aux affaires scolaires à l'Hôtel de Ville et nous lui en savons gré. Madame Levieux, récemment élue aux Ressources Humaines, interpellée par les représentants écologistes en Conseil de Paris (nous avons préalablement contacté tous les groupes) avait déclaré son intention de nous recevoir après les élections professionnelles. Nous lui avons rappelé cette promesse lors de la dernière CAP, fin novembre, et nous venons donc de lui adresser un courrier dès le lendemain du vote, pour lui demander une audience. Sa réponse ne devrait pas tarder. Contrairement à il y a deux ans, la porte n'est donc pas fermée.

Redisons-le, une participation massive est le seul moyen de montrer notre détermination afin d'obtenir enfin cette indemnité qui nous est due.

*Voir lettre du SNADEM du 21 novembre 2018 et kit Action ISAE LSU sur le site du SNADEM

CARRIÈRELIB'* : La mobilité pour tous !

*Toute ressemblance avec des services existants ou ayant existé ne serait que pure coïncidence. Hélas, Carrièrelib' n'existe pas !

À la Ville de Paris, on parle beaucoup de mobilité mais il s'agit surtout de mobilité géographique, de déplacement urbain. La ville peut ainsi s'enorgueillir, enfin pouvait, du fonctionnement de services tels Vélib', Autolib', Trotilib' et cætera. Cependant, nous aurions aussi souhaité qu'elle s'intéresse à la question de la mobilité professionnelle de ses agents en créant, par exemple, une sorte de « Carrièrelib' ».

Il existe bien un service dédié à l'accompagnement des agents dans leur carrière : le « Centre mobilité compétences », doté de conseillers mobilité. Mais force est de reconnaître l'impuissance de ces derniers face à la problématique de la mobilité pour les PVP.

Malgré tout, la Ville se targue d'offrir à tous les corps des possibilités de mobilité interne. Les chances d'y accéder ne sont pourtant pas égales. Ainsi, le bilan social 2017 révèle qu'un seul professeur a pu bénéficier de celle-ci pour l'année considérée, représentant 0,1% du corps, quand les attachés d'administration bénéficient d'un taux de 27%. Certes, la reconnaissance de notre hyperspécialisation est sans doute à double tranchant, puisqu'elle nous cantonne dans notre métier d'enseignant. Aussi sommes-nous intervenus auprès du nouveau sous-directeur des ressources pour qu'il prenne en compte cette problématique. Nous lui avons demandé que soient définis des parcours de formations auxquels puissent accéder les professeurs, débouchant sur des fonctions précises afin d'étendre notre employabilité aux autres directions.

Alors, quelles démarches entreprendre si l'on désire effectuer une mobilité interne et quels sont les postes existants ? Le champ des possibles est limité car les postes de catégorie A à la ville ne sont pas légion.

MOBILITÉ INTERNE :

Dans tous les cas, pour les PVP, il s'agit de postes d'encadrant ou d'enseignant :

Un professeur d'éducation musicale titulaire d'un certificat d'aptitude peut par exemple briguer un poste de professeur d'enseignement artistique ou de directeur de conservatoire. Des passerelles sont aussi possibles vers des postes de conseiller aux études ou de coordinateur du plan de sensibilisation musicale. Les professeurs en EPS ont pour leur part accès aux postes de conseiller des activités physiques et sportives de la DJS. Enfin, les professeurs d'arts plastiques peuvent prétendre à certains postes dans le secteur culturel, par exemple dans les écoles d'art de la ville, voire dans les musées.

Pour les trois disciplines, le corps des attachés d'administration devrait pouvoir être un corps d'accueil dans le cadre d'une reconversion. Cependant, ne rêvons pas, le parcours est semé d'embûches et la motivation doit être forte. Toutefois plusieurs de nos collègues ont déjà fait ce chemin, par des voies différentes.

Comment accède-t-on à ce corps ? il existe pour nous deux possibilités :

-Le concours :

Externe, interne ou 3e voie, cette dernière possibilité demeurant un accès spécifique, la ville ne recrutant que très peu par ce biais.

-Le détachement, qui peut donner suite à une intégration :

Actuellement, quatre de nos collègues, anciens chargés de mission passés responsables de pôle à la faveur de la réorganisation de la Sous-Direction de la Politique Éducative, sont en détachement dans différentes sous-directions des Affaires scolaires. Notre souhait serait que ces postes puissent, à l'avenir, continuer à être proposés aux professeurs de la Ville, dont l'expérience de terrain et les compétences pour les occuper seraient ainsi valorisées et reconnues.

MOBILITÉ EXTERNE

Celle-ci suppose un changement d'employeur. Pour un titulaire, elle est réalisée par voie de détachement dans une autre fonction publique, de mutation, ou bien encore par mise à disposition.

Nous pouvons par exemple intégrer le corps des enseignants de l'Éducation Nationale. Tous les professeurs titulaires d'un Master 2 peuvent demander un détachement dans l'académie de leur choix. Leur intégration se fait alors généralement après une année de stage. Cependant, rien n'étant simple en ce bas monde, seules les académies déficitaires acceptent ces demandes.

Pour les autres mobilités externes, dans les trois versants de la Fonction publique, la circulaire du 19 nov 2009 sur les modalités d'application de la [loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique](#), ouvre des possibilités sous certaines conditions.

Le détachement peut s'effectuer si les corps et cadres d'emplois sont de même catégorie et de niveau comparable. Il convient de noter que l'accès aux professions réglementées est subordonné à la détention du titre ou du diplôme requis pour l'exercice des fonctions. Exemple : un professeur de musique ne pourra exercer en EPS que s'il possède la licence STAPS.

Plus rien n'étant gravé dans le marbre, les règles mises en place jusqu'ici pourraient bien évoluer avec la **Réforme de la fonction publique**, pour laquelle le gouvernement s'est entouré d'experts des politiques publiques réunis dans un comité baptisé CAP 22 (comité action publique 2022), dont les propositions à forte connotation libérale sont maintenant connues. Le gouvernement n'a pas encore dévoilé toutes les préconisations qu'il souhaite retenir, mais 2019 devrait nous apporter des réponses. Le gouvernement envisage en effet de déposer un projet de loi concernant la Fonction publique avec, ni plus ni moins, l'ambition déclarée de « refonder le contrat social avec les agents publics » en introduisant davantage de « souplesse » dans le statut. Ce terme positif cache des mesures dont on peut deviner l'idéologie, comme en témoigne ce qui a émergé des premières « concertations » avec les syndicats : simplification des instances de dialogue social (CT / CHSCT- appauvrissement des compétences des CAP), recours accru au contrat (un bel exemple de souplesse selon la culture libérale !), renforcement de la part de la rémunération à la performance.

Ces mesures s'inscrivent dans la formidable entreprise de démantèlement du service public, en le rendant perméable au secteur privé et à ses méthodes de management.

Ainsi, les administrations, pourront ajuster plus facilement leurs besoins - et nos emplois - aux restructurations qu'engendrent les réformes actuelles : suppressions de postes, disparition pure et simple de structures, de services ou de délégation de service public.

Ces derniers temps, il a pu être par exemple question de recrutement dans la Fonction publique d'administrateurs issus du privé, sous contrat à durée limitée. De même, une subvention de deux années de salaire aux agents souhaitant démissionner a été évoquée dans la presse, cette dernière existant déjà sous conditions très précises dans la Fonction publique d'état, mais pas à la Ville.

Il ne faut pas perdre de vue que toute mobilité réussie doit s'assortir d'une solide formation préalable.

C'est pourquoi, concernant la mobilité, L'UNSA y a réaffirmé ses priorités :

- La nécessité d'organiser des formations qualifiantes et certifiantes
- La reconnaissance de l'importance des conseillers "mobilité carrière" (CMC)
- Une véritable politique de VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Une amélioration du congé formation qui doit être modernisé et rendu plus souple.

Notons au passage que le Compte Personnel de Formation (CPF) ex DIF est censé soutenir la mobilité géographique, fonctionnelle et du public vers le privé. Il est possible aujourd'hui de visualiser les droits acquis en activant directement son compte en ligne via le portail <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/> L'alimentation est de 24 h de formation par an dans la limite de 120 h, puis 12 h par an dans la limite de 150 h, calculée au prorata du temps de travail (pour les temps partiels). Cependant, soyons réaliste, 150h seront de toutes façons insuffisantes pour espérer se former en vue d'une reconversion.

En conclusion, à condition que la mobilité soit choisie et non pas imposée, les professeurs de la Ville candidats à la mobilité pourraient-ils trouver plus d'opportunités qu'ils n'en ont déjà dans les nouveaux textes ? Peut-être.... La vigilance est de mise en la matière. Une chose est certaine : nous n'en avons pas terminé avec la Réforme de la Fonction publique qui va, dans les temps qui viennent, mobiliser toute notre attention.

ANNONCES :

- REP/REP+ : N'oubliez pas le sondage sur la situation dans vos écoles ! suivre le lien : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScL5v4566NPoOkcpJjTCVRhv_6q3NAomdCTAxD-kHdM2aC5Pg/viewform?usp=sf_link
- Des Collègues recherchent un deux-pièces meublé à Paris. Merci de contacter le SNADEM



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2018-2019

Nom : _____ prénom : _____
 né(e) le : _____ n° SOI : _____ discipline : AP EM EPS
 adresse : _____
 Échelon : _____ Quotité : _____ Cotisation : _____ €
 tél. dom. : _____ tél. mobile : _____ email : _____

	20h (100%)	18h (95%)	15h (80%)	13h (68,75%)	10h (52,50%)
Stagiaire	60 € / 20,40	57 € / 19,38	48 € / 16,32	41 € / 13,94	32 € / 10,88
4	73 € / 24,82	69 € / 23,46	58 € / 19,72	50 € / 17,00	38 € / 12,92
5	81 € / 27,54	77 € / 26,18	65 € / 22,10	51 € / 17,34	43 € / 14,62
6	85 € / 28,90	81 € / 27,54	68 € / 23,12	58 € / 19,72	45 € / 15,30
7	90 € / 30,60	86 € / 29,24	72 € / 24,48	62 € / 21,08	47 € / 15,98
8	96 € / 32,64	91 € / 30,94	77 € / 26,18	66 € / 22,44	50 € / 17,00
9	100 € / 34,00	95 € / 32,30	80 € / 27,20	69 € / 23,46	53 € / 18,02
10	110 € / 37,40	105 € / 35,70	88 € / 29,92	76 € / 25,84	58 € / 19,72
11	120 € / 40,80	114 € / 38,76	96 € / 32,64	83 € / 28,22	63 € / 21,42
HC 4	126 € / 42,84	120 € / 40,80	101 € / 34,34	87 € / 29,58	66 € / 22,44
HC 5	135 € / 45,90	128 € / 43,52	108 € / 36,72	93 € / 31,62	71 € / 24,14
HC 6	140 € / 47,60	133 € / 45,22	112 € / 38,08	96 € / 32,64	74 € / 25,16
CE3	145 € / 49,30	138 € / 46,20	116 € / 39,44	100 € / 34,00	76 € / 25,84
CE4	150 € / 51,00	142 € / 48,28	120 € / 40,80	103 € / 35,02	79 € / 26,86

En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité
ou Détachement : **45 euros**
- * Retraité + FGR : **53 euros**

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) 1 :

2 :

3 :

N° UNSA :	Fait : <input type="checkbox"/>	Carte : <input type="checkbox"/>	Banque :
Cotisation :	€		
N° Chèque :	1- date :	2- date :	3- date :
PayPal : <input type="checkbox"/>	date :	Prélèvement : 1x <input type="checkbox"/>	2x <input type="checkbox"/>
Virement : <input type="checkbox"/>	date :		

CADRE RESERVE AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.